



Inset de Nancy Intervenant, intervenante : comment réserver votre hébergement ?

J'ai reçu ma lettre de demande d'intervention (LDI) et mon ordre de mission :

Je vérifie que les dates sont bien dans mon agenda,
Je réserve tout de suite mon hébergement si j'en ai besoin afin de bénéficier des meilleures disponibilités.

Je réserve mon hébergement en ligne :

L'Inset de Nancy met en place un nouveau service pour ses intervenants : la plateforme d'hébergement en ligne.
Elle fonctionne comme une plateforme de réservation hôtelière classique et permet de choisir son lieu d'hébergement en toute autonomie.

Au plus tard 10 jours avant le début de la formation :

Je dois réserver mon hôtel **ICI**
L'identifiant est le code stage qui se trouve sur votre ordre de mission (il commence par "46").
Les dates de réservation doivent impérativement être comprises dans la période d'intervention mentionnée sur l'ordre de mission.
Vous recevrez par courriel votre bon de réservation à présenter à l'hôtelier dès votre arrivée.

Je règle mon hébergement ?

Dans le cadre de son marché d'hébergement, l'Inset de Nancy a sélectionné la plateforme d'hébergement en ligne Cityzen booking.

L'Inset de Nancy prend en charge directement les frais de séjour de ses intervenants en régie : nuitées, petits déjeuners et taxes de séjour.

Vous n'avez aucun frais à avancer.

(N'hésitez pas à présenter votre voucher en cas de réclamation des taxes de séjour, notamment).

Une assistance est accessible 7j/7, 24h/24 au 04 34 08 60 35 / reservation@cityzenbooking.com

Si vous n'êtes pas en mesure d'assister au stage, veuillez en informer le CNFPT et annuler votre hébergement dans les délais notifiés sur votre bon de réservation.

Je n'attends pas pour réserver : l'accès à la plateforme est fermé 10 jours avant le début de la formation.

Besoin d'informations complémentaires ? Contactez votre assistant(e) de spécialités.

Accédez à l'espace intervenants :

